

Bulletin d'information municipal

MARS 2019

ADMINISTRATION

SERVICES MUNICIPAUX

Hôtel de ville

Nous joindre  **450 454-4502**

 info@mst-michel.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi 8 h à 12 h @ 12h30 à 16h30
Vendredi 8 h à 13 h

Bibliothèque

Nous joindre  **450 454-7995**

 bibliotheque@mst-michel.ca

Heures d'ouverture

Lundi	14 h 00 à 17 h 00
Mercredi et jeudi	18 h 00 à 20 h 30
Vendredi	15 h 00 à 18 h 00
Samedi	9 h 30 à 13 h 30

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière aura lieu le
9 avril à 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

Horaire du congé de Pâques

L'Hôtel de ville sera
fermé le lundi 22 avril
2019.

Bon congé de Pâques!



TAXES MUNICIPALES

Les comptes de taxes ont été envoyés le 12 février 2019. Il est de votre responsabilité de vous assurer si vous les avez bien reçus. Le cas contraire, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 454-4502 durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

Prenez note que le premier versement était dû pour le 14 mars 2019.

Vous pouvez effectuer vos paiements de la façon suivante:

- Chèque
- Argent comptant
- Carte de débit
- Dans la plupart des institutions financières

Par mode électronique de la majorité des institutions financières.

OFFRES D'EMPLOI

Plusieurs offres d'emploi sont présentement disponibles à la Municipalité, qu'ils s'agissent d'un travail à temps plein, saisonnier ou étudiants. Pour plus de détails ou pour offrir vos services, vous n'avez qu'à consulter notre site Web au www.municipalite-saint-michel.ca sous l'onglet offres d'emploi.

PERMIS

L'arrivée du printemps vous donne le goût d'effectuer des travaux sur votre résidence? Vous pensez effectuer les travaux suivants :

- ◆ Rénovation résidentielle (int. et/ou ext.)
- ◆ Construction résidentielle
- ◆ Garage, cabanon ou abri d'auto
- ◆ Clôture ou mur de soutènement
- ◆ Piscine, spa ou construction s'y rattachant
- ◆ Remblai ou déblai
- ◆ Enseigne/affiche
- ◆ Abattage ou émondage d'arbres

Renseignez-vous auprès de notre service d'urbanisme au 450 454-4502 poste 103 ou faites votre demande via notre site Web : www.municipalite-saint-michel.ca sous l'onglet urbanisme. Merci de participer à l'embellissement de notre Municipalité.

LICENCE DE CHIENS

Tous les propriétaires possédant un chien doivent **obligatoirement obtenir une licence**. Celle-ci permet l'identification de votre animal en cas de perte. Pour l'enregistrement des nouveaux chiens, les informations suivantes sont requises :

- Nom du propriétaire de l'animal ainsi que ses coordonnées
- Nom, race, sexe et couleur

Le coût de la licence est au coût de 15 \$/chien pour les nouveaux chiens (maximum de deux (2) chiens par adresse civique), et **si la licence n'est pas payée pour les chiens déjà enregistrés, le coût est maintenant de 30 \$/chien**.

Vous pouvez vous procurer votre licence à la réception de l'Hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Cette licence est valide pour une période d'un an et est requise uniquement pour les chiens; elle ne concerne pas les chats. Nous vous rappelons l'importance de stériliser vos félins! Les refuges débordent de chats abandonnés qui attendent leur tour pour être adoptés. Un couple de chats non stérilisés peut donner naissance à 10 chatons la 1^{re} année, qui pourront à leur tour donner naissance à plus de 100 chatons l'année suivante!

15 MARS DATE À RETENIR!

STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement municipal numéro 2016-259, l'interdiction de stationner un véhicule routier sur les voies publiques de 23 h à 6 h est en vigueur jusqu'au 15 avril 2019. Merci de votre collaboration.

GARAGE TEMPORAIRE (ABRI D'AUTO)

Le printemps est à nos portes et les abris d'auto temporaires devront être retirés d'ici le 15 avril 2019. Prenez note que cette réglementation concerne également les abris situés dans la cour arrière de votre résidence.

C'EST L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS!!!

NIDS-DE-POULE

Avec l'arrivée du printemps, les nids-de-poule sont de retour! Les employés des travaux publics s'affaireront à les colmater dans les prochaines semaines.



Merci de votre compréhension durant ces travaux.

POMPE DE PUISARD

Avec la fonte des neiges, il est important de vérifier si votre pompe de puisard est fonctionnelle afin de vous éviter des désagréments.

LES FEUX À CIEL OUVERT

Avant d'entamer tout feu à ciel ouvert, il est **obligatoire** d'obtenir un permis auprès de notre service incendie par téléphone au 450-454-4502 poste 201. Vous devez faire votre demande au moins 3 jours avant le brûlage. Coût du permis: Gratuit

Soyez informé qu'advenant que vous ne respectez pas le règlement municipal relativement à la prévention incendie, vous êtes passible d'infraction qui peut s'élever à plus de 300\$.

Bon brûlage et surtout soyez prudent!

CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

La chasse aux cocos est de retour le samedi 20 avril au Parc des Flamants, dès 13 h! À l'horaire : chasse aux cocos, animation, musique, maquillage et plus encore! 1, 2, 3 go! À vos cocos!



FESTIVAL DE ST-MICHEL



Festival de 
ST-MICHEL
10 août 2019
Roxane Bruneau
à partir de 20h

SAINT-MICHEL
Vivre avec passion



CAMP DE JOUR

La tenue du camp de jour aura lieu du 24 juin au 16 août inclusivement et une 9^e semaine a été ajoutée, soit du 19 au 23 août 2019. Les inscriptions débuteront le 15 mai prochain et une soirée d'inscriptions est prévue le 30 mai à l'Hôtel de ville. Consultez notre site Web pour obtenir les détails et les coûts.



LOCATION DE SALLE

Location de salle

NOM DE LA SALLE	CAPACITÉ	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT	FUNÉRAILLES À ST-MICHEL ET/OU INHUMÉ À ST-MICHEL
Topaze	250	225 \$	275 \$	100 \$
Saphir	250	225 \$	275 \$	100 \$
Diamant	55	150 \$	200 \$	50 \$
Jade	80	125 \$	175 \$	50 \$
Rubis	50	125 \$	175 \$	50 \$

* Taxes applicables en sus

* Veuillez noter qu'il est possible de réserver les salles 18 mois avant la tenue de l'événement.

NOUVEAUTÉ Rabais de 50 \$

sur les locations du lundi au vendredi entre 8h et 16h.

Bienvenue aux entreprises

La salle Jade est maintenant équipée de matériel Multimédia.
Renseignez-vous pour plus de détails.

CLUB DE MARCHÉ

C'est reparti pour le Club de marche! En effet, tous les lundis de 18 h 30 à 20 h, à compter du 29 avril jusqu'au 14 octobre, venez marcher avec nous! Le départ se fait du Parc des Flamants et l'activité est gratuite pour tous.

CRÉATION DE BIJOUX RECYCLÉS

La prochaine activité organisée par la bibliothèque aura lieu le samedi 13 avril prochain, à 14 h au Centre communautaire. Vous apprendrez à créer des bijoux à partir d'objets recyclés comme des boutons, du tissu, des clés, des glissières et même des ustensiles! Il suffit de s'inscrire et d'apporter votre imagination!

Nous joindre : 450 454-7995 ou par courriel biblio25@reseaubibliomontererie.gc.ca

MICROSOCCKER

Cette activité s'adresse aux enfants âgés entre 4 et 8 ans, garçons et filles. Les joutes se dérouleront à Saint-Rémi. Un tarif préférentiel est offert sur les inscriptions faites d'ici le 12 avril 2019.



Entraîneurs recherchés : Si vous désirez vous impliquer bénévolement à titre d'entraîneur ou d'assistant entraîneur, vous pouvez donner votre nom au moment des inscriptions.

Informations et inscriptions :

www.ville.saint-remi.qc.ca/loisirs/soccer/



CERCLE DES FERMÈRES

TIRAGE DE SACS À COLLATION RÉUTILISABLES

Les mercredis des mois de mars et d'avril, les élèves de tous les niveaux de l'école St-Michel-Archange sont invités à apporter une collation qui ne produit pas ou moins de déchet. Pour chaque collation zéro déchet apportée à l'école, l'enfant recevra un coupon lui donnant une chance de gagner un ensemble de deux sacs à collation réutilisables, gracieuseté du Cercle des Fermières de St-Michel. Merci aux membres qui ont réalisé ces magnifiques sacs!



ATELIER – ASSIETTES DÉCORATIVES

C'est le lundi 15 avril 2019 qu'aura lieu l'atelier sur la réalisation d'assiettes décoratives. Cette activité est gratuite, mais réservée aux membres uniquement. Jojo Dagenais et Lucie Isabelle sont les responsables de cette belle activité.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

SOUPER - ÉLECTIONS

Le souper organisé par le Club de l'Âge d'Or pour les élections des membres du conseil d'administration aura lieu au Centre communautaire, le jeudi 25 avril. Réservez votre place auprès de madame Denise Ste-Marie au 450 454-3186.

PARTIE DE CARTES

Tous les mardis à compter de 13h et ce jusqu'à la fin juin dans la salle Diamant du centre communautaire.

Vous êtes les bienvenus!



CLUB OPTIMISTE

COLLECTE DE SANG

Cette collecte de sang aura lieu le 24 avril prochain au Centre communautaire de Saint-Michel. Elle est organisée conjointement avec le Cercle des Fermières. Venez nombreux à faire un don de vie!



TOURNOI DE GOLF

Réservez la date du 9 juin 2019 à votre agenda pour le tournoi de golf du Club Optimiste de St-Michel qui aura lieu au Club de golf de Napierville. Coût : 80 \$ + 45 \$ pour le souper. Ce dernier se déroulera au Centre communautaire de Saint-Michel (steak ou brochette de poulet). Pour plus d'informations, contacter monsieur Mario Isabelle au 514 444-1643.





echos du conseil

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a :

- Accordé une subvention de 250 \$ à la Société Alzheimer Haut-Richelieu pour leur 13^e édition du défi des Maires qui aura lieu le 26 mai 2019;
- Accepté de commanditer pour un montant de 150 \$ le tournoi de hockey mineur Atome /Pee Wee de Saint-Rémi qui aura lieu ce printemps;
- Accordé une subvention de 500 \$ au Club Optimiste de Saint-Michel pour leur 36^e souper-bénéfice qui aura lieu le samedi 13 avril 2019 au Centre communautaire de Saint-Michel;
- Renouvelé l'adhésion annuelle à la revue Le Maraîcher'cheur au montant de 370\$ (taxes exclues) pour l'année 2019;
- Autorisé la Municipalité à adhérer à titre de membre à la SCABRIC pour l'année 2019, au montant de 150 \$. Rappelons que la SCABRIC (Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay) travaille à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols de la Zone Châteauguay;
- Accepté d'encourager l'organisme Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent en participant au souper du tournoi de golf qui aura lieu le 13 juin prochain au Club de golf Bellevue au montant de 180 \$. Cet organisme redonne l'espoir et une meilleure qualité de vie aux personnes de la Montérégie ayant un traumatisme crânio-cérébral ou une déficience physique;
- Adopté le règlement 2019-291 relatif au traitement des élus municipaux. Il s'agit d'un ajustement de la rémunération du maire et des conseillers afin de compenser la perte de salaire à la suite de l'imposition de l'allocation de dépense au provincial, depuis le 1er janvier 2019.

La rémunération annuelle du maire:	Avant: 24 849 \$	Après: 27 167 \$
La rémunération annuelle des conseillers:	Avant: 8 283 \$	Après: 9 056 \$

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2019-185-43 modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage et ayant pour objet de modifier les normes concernant l'implantation et la hauteur d'une éolienne commerciale

Est par les présentes donné que :

- Lors de la séance du 12 mars 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2019-185-43 modifiant le règlement 185 sur le zonage et ayant pour objet de modifier les normes concernant l'implantation et la hauteur d'une éolienne commerciale.
- Ce règlement vise à abroger et modifier le paragraphe C de l'article 221.3 concernant la protection des périmètres d'urbanisation de la façon suivante :
 - *Implantation d'une éolienne commerciale.*
 - *Toute éolienne commerciale doit être implantée de façon à ce que les pales soient toujours situées à une distance supérieure à 3 mètres d'une ligne de lot.*
 - *Malgré l'alinéa précédent, une éolienne commerciale peut être implantée en partie sur un terrain voisin ou empiéter au-dessus de l'espace aérien s'il y a une entente notariée enregistrée entre les propriétaires concernés.*
- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi, le 9 avril 2019 à 19h00** à l'Hôtel de ville situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture.
- Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. (règlement de concordance au SARD)

LE TOUT conformément à la Loi